

La Haute école pédagogique du Valais est une institution bilingue du degré tertiaire chargée de la formation professionnelle des enseignant·e·s de tous les degrés de la scolarité obligatoire et postobligatoire. En lien avec sa mission de formation, la HEP-VS mène des activités de R&D ainsi que des prestations de services au bénéfice des milieux scolaires et éducatifs.

Nous mettons au concours un poste de

Chargé·e d'enseignement / professeur·e en didactique de la musique (environ 40%)

Votre profil

- Master en musique d'une haute école ou formation jugée équivalente (un doctorat en sciences de l'éducation ou dans un domaine connexe constitue un atout)
- Diplôme d'enseignement et expérience avérée dans l'enseignement de la musique dans les degrés primaire et/ou secondaire
- De l'expérience dans les premiers degrés (cycles 1 et 2) de la scolarité obligatoire est un atout
- Facilité à travailler en équipe
- Autonomie
- Excellentes aptitudes relationnelles et collégialité dans les processus de décision
- Langue maternelle française, avec de bonnes connaissances de la deuxième langue officielle.

Votre mission

- Vous assumez des tâches d'enseignement dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignant-es principalement pour le degré primaire
- Si vous êtes porteur-euse d'une thèse de doctorat ou bénéficaire d'un financement externe, vous pouvez être amené-e à mettre en œuvre des projets de recherche au sein du domaine R&D.
- Vous pouvez être amené∙e à déposer des financements publics et/ou privés
- Des missions particulières de type pédagogique, scientifique ou administratif peuvent également vous être confiées.

Lieu de travail principal

St-Maurice

Entrée en fonction

1er septembre 2024

Informations

Nous vous prions d'adresser votre dossier de candidature complet (lettre de motivation, curriculum vitae et justificatifs) par courrier à la Haute école pédagogique du Valais, Ressources humaines, MAC Did. Musique, avenue du Simplon 13, 1890 St-Maurice, ou par courriel à rh@hepvs.ch, jusqu'au 12 avril 2024.

Seules les postulations enregistrées dans les délais seront prises en compte.